

Guide administratif pour les
Jeunes
de 15 à 25 ans

de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde



France
services

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Guide administratif pour les jeunes édité par la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde
décembre 2023**

Les informations publiées dans ce guide ont été collectées durant l'année scolaire 2022-2023 par les agents France services de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde, auprès de nos partenaires.
Ces informations sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Direction de la publication : Francis ZAGHET, Président de la CdC du RSG
Rédaction en chef : Stéphane DENOYELLE, Vice-Président Action sociale et Mobilités
et Philippe CAMON-GOLYA, Vice-Président Communication
Rédaction : services Action Sociale et Ados
Réalisation : Cloryse BATS, service Moyens Généraux.

1. Éditorial



Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est appuyée sur les acteurs locaux pour mettre en place une politique en faveur de la jeunesse, réaliste et dynamique. En animant un réseau de partenaires, la Communauté de Communes permet ainsi la capitalisation et l'échange de pratiques.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous adresser le Guide des démarches Jeunesse, premier outil de ressources dédié aux professionnels en contact direct avec les jeunes. Il recouvre les thématiques et les préoccupations de la jeunesse : l'éducation, la formation, la mobilité, le transport, la santé, le logement.

Ce guide, mis à jour régulièrement, a été conçu pour être le plus exhaustif possible dans une approche opérationnelle pour accompagner les jeunes dans leurs démarches.

Notre objectif, est de permettre, aux adolescents, aux jeunes adultes et aux professionnels qui les accompagnent, une meilleure saisie de leurs droits.

C'est un document évolutif, non figé, qui évoluera au fil du temps.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires qui, grâce à leur contribution, auront permis la réalisation de cet outil d'information.

Bonne lecture !

Francis ZAGHET

Président de la Communauté de Communes du
Réolais en Sud-Gironde

Stéphane DENOYELLE

Vice-Président de la Communauté de
Communes du Réolais en Sud-Gironde en
charge de l'action sociale et des mobilités

Sommaire

P. 2

1. Sommaire

P. 3-6

2. Mon lieu ressource

P. 7-11

3. Me loger

P. 12-16

4. Ma mobilité

P. 17-18

5. Poursuivre mes études

P. 19-21

6. Trouver un emploi

P. 22-25

7. Ma santé

P. 26-27

8. Ma citoyenneté

P. 28-29

9. Mes droits

P. 30

10. Mon compte en banque

P. 31

11. Mes impôts

P. 32-34

12. Mes loisirs

P. 35-36

13. Mes démarches

2. Mon lieu ressource

L'Espace de Services Jeunesse (ESJ)



L'ESJ est un espace d'information, d'orientation et d'accompagnement, de prévention, d'insertion professionnelle et de formation au sein duquel jeunes, parents, collectivités, acteurs économiques et culturels peuvent trouver des ressources nécessaires à leur développement et celui du territoire.

Il permet l'accès à une gamme de services adaptée, personnalisée, bienveillante et inclusive : accueil individuel, orientation vers le partenaire ciblé ou à cibler, ayant trait à l'accès à la santé, à l'orientation, à la culture, à la formation, aux mobilités (physique et intellectuelle), aux loisirs, etc...

Comment ?

Permanence d'acteurs intervenant autour de la jeunesse sur rendez-vous ou en accès libre pour les informateurs jeunesse.

Deux espaces sont dédiés à l'accueil du public en accès libre et coordonné par les informateurs jeunesse, en fonction des horaires d'ouverture. Vous avez la possibilité d'y travailler, discuter, échanger avec les informateurs jeunesse sur des projets et/ou des questionnements, passer du temps entre amis, avoir accès à des ordinateurs pour effectuer des recherches ou réaliser un travail, être accompagné pour la rédaction de CV, lettre de motivation etc.



infojeunes@reolaisensudgironde.fr
06.15.25.65.46

Quand ?

Sur RDV avec un professionnel du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
(en fonction des horaires de service de chaque structure)

Espace d'accueil en accès libre : du lundi au jeudi de 11h30 à 17h30

Où ?

Annexe du lycée Jean Renou
Impasse Bellot des Minières
33190 La Réole

Les permanences :

Qui ?

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
MATIN	- Mission Locale Sud Gironde - Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire	- Mission Locale Sud Gironde - Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire - Club UNESCO (cours de Français langue étrangère)	Mission Locale Sud Gironde	- Mission Locale Sud Gironde - Club UNESCO (cours de Français langue étrangère)	- Mission Locale Sud Gironde - Cap Solidaire - mobilité (1 fois par mois)
APRES-MIDI	- Info Jeunes - Mission Locale Sud Gironde - Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire - ERIP (dispositif porté par la Mission Locale des Deux Rives)	- Info Jeunes - Mission Locale Sud Gironde - Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire - Maison des Ados (1 semaine sur 2)	- Info Jeunes - Espace Ado's	- Info Jeunes - Mission Locale Sud Gironde - Point Info Vacances (1 semaine sur 2)	- Info Jeunes - Mission Locale Sud Gironde

Cette liste n'est pas exhaustive, de nouveaux acteurs peuvent venir s'intégrer au projet au fil du temps.

FOCUS : Info Jeunes



06.15.25.65.46

infojeunes@reolaisensudgironde.fr
infojeunes-na.fr

Espace de Service Jeunesse - La Réole
Du lundi au jeudi de 11h30 à 17h30
et le vendredi sur RDV



infojeunes-reolaisensudgironde



infojeunes-reolais

12 - 25 ans

- **Label National : Info Jeunes**
- Information de premier niveau et orientation vers les partenaires adaptés en fonction de vos besoins.
- **Thématiques** : construire son parcours, se déplacer, se loger, travailler, prendre soin de soi, s'engager, voyager, se distraire, accès aux droits.
- **Accès à IJBOX** - site d'informations sur les métiers et l'orientation disponible à l'Espace de Service Jeunesse
- Accueil et coordination de l'Espace de Service Jeunesse
- **Opérateurs So Mobilité** : départ à l'étranger pour étudier, se former, travailler ou faire du volontariat. Les opérateurs sont là pour vous accompagner et vous donner des pistes. Prise de RDV sur le site somobilite.fr
- **Promeneur du Net** : écoute, information, conseil, prévention auprès des jeunes sur les réseaux sociaux.
- Interventions hors les murs auprès des établissements scolaires du territoire pour des actions de prévention et de sensibilisation.

Mission Locale Sud Gironde (MLSG)



16 - 25 ans

- Accompagnement individuel par des conseillers en insertion pour des démarches relatives à l'emploi, la formation, les dispositifs publics existants, la vie quotidienne
- Thématiques : santé, logement, mobilité, citoyenneté, etc.
- Accompagnement collectif (ateliers, forums, contrat engagement jeune)
- **Sur RDV uniquement**
- Formulaire de contact disponible sur le site mlsg.fr
- Plus de détails sur les dispositifs de la MLSG dans les rubriques thématiques du guide

Numéro unique
05 57 980 980

Mission Locale Sud-Gironde
20 rue Condorcet
33210 Langon

Vous pouvez également remplir un
formulaire de contact sur le site
mlsg.fr

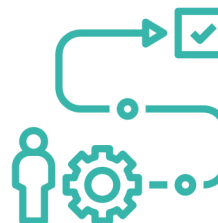
Permanence à l'Espace de Services
Jeunesse à La Réole



mission.locale.sud_gironde



Mission Locale Sud Gironde



3. Me loger

Trouver un logement

La recherche d'un premier logement demande quelques initiatives de votre part, renseignez vous auprès des :

- CROUS
- Résidence étudiants
- chambre chez l'habitant
- petites annonces déposées chez des commerçants ou lieux publics
- Mairies du secteur de recherches
- les agences immobilières (attention : frais d'agence supplémentaires)
- utiliser son réseau (amis, famille, clubs, associations, etc.)
- consulter les journaux locaux (Sud Ouest, Le Républicain)
- utiliser les réseaux sociaux (Leboncoin, Facebook, etc.)

CROUS

Pour faire une demande d'attribution de logement Crous, vous devez constituer un Dossier Social Étudiant (DSE) sur messervices.etudiant.gouv.fr entre le 30 mars et le 31 mai.

Vous pouvez également faire des recherches de logements sur:

<http://logements.pourlesjeunes.com>



les **Crous**

CROUS BORDEAUX
18 rue du Hamel
33000 BORDEAUX
05 56 33 92 17
du lundi au vendredi
de 8h30 à 16h30



Crous_bordeauxaquitaine



Crous de Bordeaux-Aquitaine

Aides au logement : CAF / MSA

Pour vous aider à payer votre loyer et vos charges, vous pouvez bénéficier d'aides au logement (APL) versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).
L'aide au logement est effective à partir du mois suivant la demande. Le premier paiement est généralement effectué deux mois après l'emménagement.

Vous pouvez faire votre demande directement en ligne sur le caf.fr ou msa.fr



Vous pouvez également vous adresser aux **France Services** de Caudrot, Auros, Monségur ou La Réole, pour vous aider dans vos démarches.

Si vous souhaitez un rendez-vous avec un conseiller CAF :

Permanence CAF
le mercredi de 9h à 16h
au 81, rue Armand Caduc
33190 LA REOLE

Les rendez-vous se prennent sur le caf.fr



CAF de la Gironde
Rue du docteur Gabriel Pery
33078 BORDEAUX CEDEX
0810 25 53 10



CAF de la Gironde



santé
famille
retraite
services

MSA de la Gironde
13 Rue Ferrère
33052 BORDEAUX
05 56 01 83 83

Le Fonds de Solidarité Logement

Le Fonds de Solidarité Logement de la Gironde (FSL) a pour but d'aider les familles ou les personnes les plus démunies, qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant (besoin d'un garant ou impossibilité de payer le dépôt de garantie), ou à s'y maintenir (si vous n'arrivez plus à payer votre loyer ou à payer vos factures d'eau, d'électricité ou de télécommunication).

Vous pouvez vous faire aider dans le remplissage du dossier par les **France Services**.

Tout dossier devra être visé par un travailleur social - adressez vous à votre MDS :

- MDS Bazas : 05 56 25 11 62
- MDS Cadillac : 05 57 98 12 00
- MDS La Réole : 05 56 71 09 10

FSL

2 Rue des Arts
33306 Lormont
05 57 77 21 60

Formulaire de contact sur :
www.fsl33.org

- 30 ans

La Garantie Visale

Visale est un service de cautionnement entièrement gratuit pour les étudiants de moins de 30 ans (boursiers ou non indépendants fiscalement) en recherche de logement privé ou dans certaines résidences universitaires. Ce dispositif dispense le locataire d'apporter toute autre caution à son bailleur. L'adhésion à ce dispositif doit être faite avant la signature du bail.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie Visale, le locataire doit créer son espace personnel sur le site **Visale.fr** ou s'adresser au CROUS de BORDEAUX :

18 rue du Hamel - CS 11616
33080 BORDEAUX CEDEX
05 56 33 92 17

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Mobili-jeune

L'aide mobili-jeune est une aide au logement qui permet de prendre en charge une partie de votre loyer pendant la durée de votre formation en alternance.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans. Pour pouvoir en bénéficier, il faut respecter certaines conditions, notamment de ressources.

Cette aide est versée par Action logement, la demande est à faire sur :

www.actionlogement.fr

Vous pouvez vous faire aider dans vos démarches par le réseau **France Services** ou la Mission locale.

ADIL

Les Associations Départementales d'Information sur le Logement ont pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif.

Les ADIL informent le public sur les règles d'attribution des logements locatifs sociaux, les démarches pour obtenir un logement social, le contrat de location, le loyer (conventionné, réglementé), les charges ainsi que les réparations locatives.

En revanche, les ADIL n'interviennent pas dans les procédures d'attribution et ne remplissent pas de mission de défense des locataires ou des propriétaires. Elles restent en dehors de tout acte contentieux, leur rôle s'arrête en ce domaine à orienter le public vers les associations et les professionnels qui en sont les spécialistes.



Rendez-vous sur
www.adil.org
pour consulter les permanences
ou renseignez vous auprès de la Maison de l'Habitat

Maison de l'habitat

La Maison de l'Habitat et de l'Energie, en partenariat avec les Missions Locales de La Réole, Langon et Bazas, a mis en place un Service Logements "Jeune", dont les missions sont les suivantes :

- recenser l'offre pour la mettre à la disposition des jeunes
- accompagner le jeune et faciliter son intégration dans le logement

Permanence à La Réole
le 3ème mercredi du mois de 14h à 17h
au 81, rue Armand Caduc
33190 LA REOLE



Maison de l'Habitat
47 av du Général de Gaulle
33190 Gironde Sur Dropt
05 56 61 20 75
Formulaire de contact sur
www.siphem.fr

Droits et devoirs du propriétaire et du locataire

Le propriétaire : doit fournir un logement conforme à des critères de décence. C'est-à-dire qu'il ne doit pas comporter de risque pour la santé ni la sécurité physique des occupants et qu'il doit être pourvu des équipements habituels relevant du confort minimal (chauffage, eau potable, cuisine). Le propriétaire a aussi pour obligation d'effectuer les réparations nécessaires au maintien en état du logement.

Le locataire : est tenu d'user paisiblement des locaux et de prendre en charge son entretien courant. Il doit bien sûr payer son loyer, ainsi que les charges (entretien des parties communes, consommations d'eau et éventuellement de chauffage).

Tout savoir sur les droits et obligations du locataire, RDV sur www.anil.org



Au moment de vous engager, il est important de suivre les étapes qui fixent les règles entre propriétaire et locataire :

- La signature d'un bail ou contrat de location entre le propriétaire et le locataire. La durée du bail doit obligatoirement y être inscrite.
- L'état des lieux, validé par le propriétaire et le locataire, servira de preuve au moment du départ du locataire et lui permettra de récupérer le dépôt de garantie. Pour la location meublée, il sera nécessaire d'effectuer un inventaire du mobilier en plus du logement.
- Dès son entrée dans les lieux le locataire doit souscrire une assurance contre les risques locatifs et remettre au propriétaire une attestation de paiement de cette assurance. Le non-respect de cette obligation est une cause de résiliation du bail.

La résiliation du bail

Si c'est le propriétaire qui en est à l'origine, elle est soumise à des règles très strictes. Sachez notamment que sans préavis de 6 mois avant expiration du bail, le bail est renouvelé automatiquement. Si le locataire souhaite s'en aller, il doit respecter un préavis de 3 mois (1 mois en cas de changement professionnel exigeant une mobilité).

En cas de litige, des recours sont possibles, renseignez vous auprès de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) sur : www.adil33.org

Vous pouvez également consulter le guide du logement auprès de l'Espace Services Jeunesse.

4. Ma mobilité

Permis de conduire

* 14 ans

Permis AM : scooter, 125m3 à partir de 14 ANS - Une formation théorique (Attestation Scolaire de Sécurité Routière : ASSR) + Une formation pratique (8h d'apprentissage du code de la route)

Une fois l'ASSR obtenue, la formation code validée, une demande de permis AM doit être réalisée sur le site ANTS.gouv.fr.

Des demandes de financement pour passer le permis AM peuvent être déposées à la Mission Locale où un conseiller vous accompagnera et soumettra votre demande à l'institution concernée (FDAJ, bourses PACEA, Aides individuelles, etc.).

* 18 ans

A partir de 18 ans une demande de **permis A2** (catégorie de moto plus puissante) peut être demandée.

Permis B : conduite voiture à partir de 18 ans + possibilité d'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) : forfait heures code de la route + formation initiale conduite = conduite accompagnée avec une personne majeure désignée hors jeune conducteur pendant un an avant de pouvoir passer le permis B.

Auto-écoles secteur CdC du Réolais :

Ecole de conduite Réolaise
73, bis rue A.Caduc 33190 La Réole -
05.56.71.27.27

Auto Moto Ecole Masselin
17, avenue Jean Jaurés 33190 La Réole -
05.56.61.29.15
+ Monségur - 05.56.61.89.39

Auto-école Barnieu
9, place de la Libération (en face de la
pizzeria Strada) 33190 La Réole -
05.56.61.04.26



BOUGER C'EST PERMIS ! Auto-école solidaire

L'objectif est de former au permis de conduire des personnes identifiées comme ne pouvant assurer seules l'accès au permis de conduire en s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Bouger C'est Permis ! propose des ateliers collectifs pour apprendre le code mais aussi sur les assurances, les dépendances ou encore sur les risques autoroutiers.

* 14 ans Voiture sans permis

Le Brevet de Sécurité Routière ou catégorie AM du permis de conduire permet de conduire une voiture sans permis dès l'âge de 14 ans. Il est obligatoire pour toute personne née à compter du 1er janvier 1988.

Avec Cap Solidaire, selon la situation, vous pouvez bénéficier d'une aide au financement d'une première acquisition grâce au dossier de micro crédit.

18 ans et *

Prêt de vélos location de voitures et scooters

Le Conseil Départemental propose au travers de la plateforme de mobilité TCAP le prêt de vélos.

La MLSG vous accompagne vers la mobilité en vous louant un scooter ou un véhicule durant une durée déterminée.

Mission Locale Sud Gironde
24, rue Condorcet
Zone de Dumès
33210 Langon
05 57 980 980



mission_locale_sud_gironde



Mission Locale Sud Gironde



TCAP
La mobilité ? J'y vais !

Cap Solidaire
86 Cours de Verdun
33210 LANGON
09.70.91.41.88

direction@cap-solidaire.org

Dispositif de Service Civique :
servicecivique@cap-solidaire.org

Financements

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle. Le montant de l'aide régionale est différent en fonction des ressources fiscales (de 400 € à 1200 €).

Conseil Départemental de la Gironde

Fonds d'Aide aux Jeunes : le Département aide les jeunes qui vivent dans des foyers à faibles revenus à financer leur permis B, en échange de 70 heures de bénévolat dans une structure à but non lucratif. La prise en charge peut aller jusqu'à 1 200 €, avec une participation de 75 % du coût total d'un devis basé sur 35 heures de conduite.

Aides Individuelles pour les bénéficiaires du RSA : le référent professionnel peut demander un financement du permis de conduire (de 1200 € à 1500 € selon les situations), si le jeune bénéficiaire a travaillé trois mois dans les six derniers mois. La préparation du permis B peut se faire en auto-école classique ou avec l'auto-école solidaire « Bouger, C'est Permis ! ».

Pôle emploi

Les jeunes demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 6 mois sans interruption, cherchant un emploi nécessitant le permis B, peuvent bénéficier d'une aide du Pôle emploi pour financer leur permis B. La demande est instruite par un conseiller Mission Locale. L'aide au permis de conduire ne peut être attribuée qu'une fois. Son montant est de 1 200 € maximum.



Les communes

Certaines communes ont mis en place un dispositif, « permis solidaire » : en échange d'un certain nombre d'heures de bénévolat, un jeune peut obtenir une aide pour financer son permis B. Le jeune peut passer par un conseiller Mission Locale ou se présenter directement auprès de la Mairie qui dispense cette aide.

Les comités d'entreprises

(CE - service action sociale) des employeurs des parents.

Assurances

Garantie responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous pouvez causer aux autres, y compris lors de l'utilisation d'un vélo.

Elle est notamment incluse dans les contrats multirisques habitation et couvre ainsi également les membres de votre famille qui habitent sous votre toit, en particulier les enfants.

Si vous ne disposez pas d'un contrat multirisques habitation, vous pouvez souscrire un contrat avec la garantie responsabilité civile auprès d'un assureur.

Assurance AUTO

Si vous êtes propriétaire d'une voiture, vous devez avoir une assurance auto même si votre véhicule ne roule pas. Il s'agit d'une obligation légale pour tout véhicule terrestre à moteur.

Si vous louez un véhicule, pensez à vérifier les coordonnées et validité de l'assurance.

Sud-Gironde Mobilités

Depuis le 1er juillet, le SISS évolue pour devenir Sud-Gironde Mobilités.

Une évolution qui s'accompagne d'abord d'une extension du périmètre du syndicat : la Loi d'orientation des Mobilités (LOM) a débouché, en 2022, sur le transfert de la compétence mobilité des communes vers les Communautés de Communes du Sud-Gironde, du Réolais en Sud-Gironde, et Convergence Garonne. Ces trois Communautés de Communes adhèrent désormais au syndicat en lieu et place des communes.

Sud-Gironde Mobilités voit également ses compétences s'élargir!

S'il reste le référent principal pour le transport scolaire, il est désormais l'acteur majeur dans l'organisation de la mobilité dans sa globalité : transport à la demande (TAD), lignes régulières de transport public de personnes, mobilités actives (marche à pieds, vélo...), mobilités partagées (covoiturage, autopartage...), mobilité solidaire...

Une belle aventure qui commence avec pour objectif d'apporter aux habitants du grand Sud-Gironde des réponses concrètes pour favoriser leurs déplacements et par là-même améliorer leur quotidien.

Sud-Gironde Mobilités

5 rue Marcel Paul

33210 LANGON

05 56 62 36 03

courrier@sudgirondemobilites.fr



Sud-Gironde Mobilités

Cartes de transport

- 28 ans

Transgironde

Le "Pass Abonné -28", est un abonnement pour les jeunes qui offre 30% de réduction de plus que l'abonnement classique "tout public". Une seule condition : avoir moins de 28 ans. L'abonnement s'adresse à tous les jeunes, qu'ils soient étudiants ou en activité. A partir de 2 allers-retours par semaine effectués sur le même trajet, cette formule offre le tarif le plus intéressant.

www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Carte solidaire

La carte Solidaire permet de bénéficier de réductions de 80% sur vos trajets en bus et en trains au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les **France Services** de la Communauté de Communes et la Mission Locale vous accompagnent dans l'instruction de votre dossier de Carte Solidaire.

12 - 27 ans

Carte jeune SNCF

Si vous avez entre 12 et 27 ans et voyagez occasionnellement avec TGV INOUI, INTERCITÉS et TER, en France comme en Europe, rentabilisez votre carte dès le troisième trajet en bénéficiant de 30% de réduction en 1ère et 2nde classe.

www.sncf-connect.com

Transport à la demande

Des petits prix pour vos déplacements occasionnels sur le secteur de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde, selon critères (RSA, demandeurs d'emploi...). Inscription auprès de l'accueil de la CdC du Réolais au 05 56 71 71 55.

Carte modalis

La carte Modalis permet de rassembler vos titres de transport sur une seule carte : pour le TER, les cars interurbains ou les réseaux urbains et faciliter les tarifs combinés pour ces différents modes de transports. La carte Modalis contient les informations sur votre titre de transport (abonnements, carte 10 voyages en car) et peut être rechargée en ligne et au guichet. Sur cette carte peuvent être chargés d'autres titres de transports (transports urbains notamment) et l'accès à des services de mobilité (abris vélo...). La carte Modalis s'obtient sur simple demande en fonction de votre mode de transport. Les avantages du Pass Abonné restent les mêmes : voyager avec une réduction allant jusqu'à 75% sur un trajet choisi.

Le centre d'abonnement TER
répond aux questions des abonnés
au 09 69 36 75 75.

5. Poursuivre mes études

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Véritable mine d'informations, les CIO sont des services gratuits du ministère de l'Éducation nationale. Vous y trouverez une large documentation sur toutes les formations et leurs débouchés, les différentes activités professionnelles, les concours administratifs... De plus, des ordinateurs sont en accès libre pour faire des recherches sur internet et accéder à des logiciels d'aide à l'orientation.

12 Allée Garros
33210 Langon
05 56 63 63 25
ce.ciolangon@ac-langon.fr



En prenant rendez-vous, vous pouvez vous entretenir avec un Psychologue de l'Éducation nationale, spécialisé en éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Sans rendez-vous, vous pouvez vous rendre dans un CIO pour mener des recherches et consulter les fonds documentaire sur les enseignements et les professions.

Où me renseigner ?

- Etablissements scolaires (lycée, CFA, apprentissage) en prenant rendez-vous avec le Conseiller Principal d'Education du collège ou lycée dont vous dépendez.
- Mission Locale (permanence à l'Espace Services Jeunesse le lundi après-midi sur RDV)
- ERIP (se renseigner auprès de l'Espace Services Jeunesse pour les permanences)
- Conseillère d'orientation privée à La Réole : Nathalie ESSAGARAY au 06 80 68 16 83 - nelissagaray@orange.fr
- **ONISEP.fr** : Site d'information métiers, filières professionnelles - forums

Campus Connecté

Le Campus Connecté est lieu de formation labellisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui propose un espace de travail convivial, équipé, mis à disposition des étudiants pour suivre une formation à distance, à proximité de leur domicile. Accessible à tous, il permet de bénéficier d'un accompagnement individuel et collectif, et offre également la possibilité de socialiser avec d'autres étudiants.

Antenne Saint-Macaire
07 88 34 50 75

Antenne La Réole
07 89 04 41 90

campus.connecte@polesudgironde.fr



Campus Connecté Sud Gironde



[campusconnectesudgironde](https://www.instagram.com/campusconnectesudgironde)

Quelle formation ?

- Tous les diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, licence, master, etc.) ;
- Tous les domaines de connaissance ;
- Formation choisie parmi les cursus à distance proposés par les établissements d'enseignement supérieur ;
- Le lieu d'habitation de l'étudiant ou l'implantation géographique du Campus connecté n'ont aucune incidence sur le choix de la formation à distance qui peut être suivie.

Les bourses

Les bourses sur critères sociaux :

Elles sont toutes administrées par les Crous, leur montant dépend surtout de la situation et des revenus familiaux.

Un simulateur pour évaluer le montant de ces aides : simulateur.lescrous.fr

La demande de bourse et/ou logement est formulée par l'intermédiaire du Dossier Social Etudiant (DSE). Une procédure en ligne et unique via le portail : messervices.etudiant.gouv.fr

Pour les filières paramédicales, et médico-sociales la demande de bourse est à faire auprès des régions.

Aide au mérite :

Complémentaire à la bourse sur critères sociaux, il s'agit d'une aide supplémentaire pour les étudiants le plus méritants.

En plus d'être boursier ou bénéficiaire d'une allocation d'aide spécifique annuelle, il faut :

- avoir obtenu la mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat
- ou l'avoir déjà reçue l'année précédente

6.

Trouver un emploi

Pôle Emploi

Inscription en tant que demandeurs d'emploi dès 18 ans.
Pôle emploi vous accompagne à la recherche de formation et d'emploi sur le territoire du Sud Gironde, mais aussi national ou international.

* 18 ans

Service Civique

Le service civique est un engagement volontaire, au service de l'intérêt général, ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes porteurs de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé. Les missions se situent en France ou à l'étranger.

Renseignements : MLSG, CAP SOLIDAIRE

Consulter :

<https://www.service-civique.gouv.fr/>

Candidature spontanée

ateliers de création de CV (curriculum vitae) et lettres de motivation à la Mission Locale et au Pôle Emploi à Langon.



pôle emploi

Pôle emploi
ZI Dumes
33210 LANGON
3949

Consulter :

<https://www.pole-emploi.fr/>
et <https://www.emploi-store.fr/>



poleemploi



Pôle emploi Gironde



CAP SOLIDAIRE
86 Cours de Verdun
33210 LANGON
09.70.91.41.88



Cap Solidaire

15 - 30 ans



lacravatesolidaire.org
Avenue des 40 journaux
33300 Bordeaux Lac
07.86.05.35.20.
bordeaux@lacravatesolidaire.org



lacravatesolidairebordeaux



La Cravate Solidaire Bordeaux

La Boussole des jeunes

La Boussole des Jeunes est un outil à destination de tous les jeunes de 15 à 30 ans, qui apporte rapidement et simplement des informations personnalisées et des contacts de proximité. La Boussole des Jeunes propose une information personnalisée et une mise en contact avec le professionnel de proximité le plus adapté aux besoins formulés par le jeune (réseaux sociaux, jobs d'été, ...)

Rendez-vous sur www.boussole.jeunes.gouv.fr pour accéder à la plateforme numérique ou renseigner vous auprès de CAP SOLIDAIRE.

La Cravate Solidaire

La Cravate Solidaire est un réseau d'associations, reconnu d'intérêt général, qui œuvre pour l'égalité des chances. Il a pour objectif la lutte contre les discriminations à l'embauche, notamment celles liées à l'apparence physique. La mission de La Cravate Solidaire est avant tout de permettre à des personnes en situation de précarité de réussir leurs entretiens dans les meilleures conditions. Ainsi, la Cravate Solidaire redonne confiance à ceux qui en ont besoin en leur permettant de s'approprier les codes de l'entreprise grâce à une méthode concrète et innovante.

**Le guide trouver un job :
se renseigner auprès de l'Espace Services
Jeunesse**

La prime d'activité

Si vous exercez une activité professionnelle (salariée ou indépendante) et que vos ressources sont modestes, la Prime d'activité complètera vos revenus d'activité professionnelle. Elle est versée chaque mois.

Conditions d'attribution :

* 18 ans

- Vous avez plus de 18 ans ;
- Vous habitez en France de façon stable ;
- Vous exercez une activité professionnelle ;
- Vous êtes français ou citoyen de l'Espace économique européen ou Suisse et ou vous êtes citoyen d'un autre pays et vous séjournez en France de façon régulière depuis au moins 5 ans (sauf cas particuliers) ;
- Une demande de prime d'activité en ligne doit être effectuée sur **caf.fr** ou **msa.fr**
- Les bénéficiaires de la prime d'activité doivent déclarer tous les 3 mois leurs revenus du trimestre précédent, dans l'espace Mon Compte ou sur l'appli mobile « Caf-Mon Compte ».

Faire une demande ou une simulation en ligne

Affilié CAF



Affilié MSA



Apprentis et étudiants :

Pour avoir droit à la prime d'activité, les étudiants salariés ainsi que les apprentis doivent toucher pendant au moins trois mois, un salaire minimum de 932 euros net mensuel. Il y a également un plafond de revenus à ne pas dépasser pour pouvoir prétendre à la prime d'activité - simulation sur : **caf.fr**

7. Ma santé

La Maison des Adolescents

La Maison Des Adolescents de La Réole est une équipe de professionnels pluridisciplinaire qui vous accueille avec ou sans rendez-vous. C'est un lieu d'écoute et de soutien, où les professionnels accompagnent et orientent les jeunes et leur entourage.



Maison des Adolescents de la Gironde MDA33



maisondesados33



mes_tips_sante

Quiz, témoignages, vrai ou faux...

Le compte Instagram de l'Assurance Maladie pour les jeunes « Mes tips santé » répond de manière ludique et interactive aux questions santé que peut se poser un jeune.

Par exemple :

À quoi sert la carte Vitale ? Pourquoi se faire dépister d'une IST ?

Doit-on toujours passer par son médecin traitant ?

Utiliser mon carnet de santé

Comme tout le monde, vous avez reçu à la naissance un carnet de santé. Vaccins, maladies, allergies, hospitalisations... toutes les données médicales y sont inscrites au cours de votre vie. C'est pourquoi il est important de le conserver et de le présenter à chaque consultation médicale.

Mon espace santé



Dès la naissance, tout le monde, quel que soit son régime d'assurance maladie peut bénéficier gratuitement de ce nouveau service : les salariés, les travailleurs indépendants, les étudiants, les agriculteurs, etc.

Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés. Grâce à ce nouveau service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé. Il suffit pour cela d'activer son espace personnel sur monespacesante.fr en quelques clics depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Examen de prévention

L'Examen de Prévention en Santé est entièrement gratuit (pris en charge par la CPAM). Ce bilan se déroule sur une matinée et permet de faire un point complet sur vos droits à l'Assurance Maladie et sur votre santé à travers les entretiens et les consultations que vous aurez avec l'équipe médicale et administrative du Centre d'Examens de Santé (CES). Ce bilan de santé est personnalisé et tient compte de vos habitudes de vie, de vos facteurs de risque et de votre éventuel suivi médical. Vous profiterez de conseils personnalisés sur l'alimentation, les conduites addictives, la santé sexuelle... dans une ambiance bienveillante. Les résultats médicaux confidentiels vous sont envoyés et une copie est transmise, avec votre accord, à votre médecin traitant ou au médecin de votre choix.

Pour en bénéficier :
ces.inscription@assurance-maladie.fr

Comprendre le système de sécurité sociale

En France, la sécurité sociale couvre les dépenses liées à la maladie, l'accident du travail, la maternité et l'invalidité. Elle est alimentée par les cotisations obligatoires versées par tous. L'affiliation à un régime de sécurité sociale est obligatoire. La plupart du temps, les mineurs sont rattachés à l'un de leurs parents en qualité d'ayant droit d'un assuré social, et peuvent conserver ce statut jusqu'à 21 ans, sous certaines conditions. Dès que vous travaillez ou si vous êtes étudiant, vous pouvez accéder à des droits personnels.

En étant affilié à une Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), vous recevez un numéro d'immatriculation et une carte Vitale, qu'il faudra présenter chez le médecin et en cas d'hospitalisation pour un remboursement automatisé. Chez le pharmacien, elle vous évite d'avancer la part sécurité sociale des médicaments remboursables. Si vous devez payer des soins à taux plein, il vous faudra remplir une feuille de soins et l'adresser à votre CPAM pour vous faire rembourser. Ce qui reste à la charge de l'assuré est appelé «ticket modérateur», il peut représenter 20 à 50% des dépenses effectuées, voire plus pour des lunettes ou des prothèses dentaires.

Souscrire à une mutuelle

L'assurance maladie ne rembourse pas l'intégralité des frais de santé des assurés. Selon votre statut et votre profil vous pouvez adhérer à une mutuelle ou à une compagnie d'assurances qui vous permettra d'être remboursé, au moins en partie de ces frais .

La Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

La Complémentaire Santé Solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Pour en bénéficier, vous devez être couvert par l'assurance maladie et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Selon vos ressources :

- la CSS ne vous coûte rien
- la CSS vous coûte 1 € par jour et par personne (la CSS peut couvrir l'ensemble de votre foyer)

Pour demander la CSS, vous pouvez remplir un formulaire en ligne sur le site **ameli.fr** ou papier auprès de **France Services**.

Vérifiez si vous avez le droit à la Complémentaire Santé Solidaire avec le simulateur :



**l'Assurance
Maladie**

CPAM de la Gironde
33085 BORDEAUX CEDEX
36 46 - **ameli.fr**

ou MSA
13, rue Ferrère
33052 BORDEAUX
05 56 01 83 83 - **msa.fr**

Avec la Complémentaire Santé Solidaire vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital, etc. ;
- les médicaments en pharmacie ;
- les dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants ;
- la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

Vos frais médicaux sont payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme que vous avez choisi pour gérer la CSS.



Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

Le PASS s'adresse à toute personne en demande de soins et sans couverture sociale ou avec une couverture sociale incomplète, mais également aux personnes qui nécessitent un accompagnement dans leur parcours de soins.

Maison de Santé Rurale de La Réole
Bureau des consultations externes
le mercredi de 10h à 16h
05 56 76 34 32

Don du sang

Il est possible de donner son sang à condition d'être majeur et de répondre à certains critères en matière de santé. Un entretien préalable au don de sang permet de vérifier s'il n'y a pas de contre-indication et si le donneur a bien respecté un délai minimum entre 2 dons. A consulter pour trouver une collecte dans le secteur : **www.dondesang.efs.sante.fr**

Le planning familial

Lieu ouvert à tous, espace d'accueil et d'information, d'écoute et de dialogue concernant les sexualités, l'avortement, les moyens de contraception, les violences, la parentalité, etc...



anonyme
gratuit
sans rendez-vous

Permanences téléphoniques :

06 52 79 64 74 ou 05 56 44 00 04

planningfamilialsudgironde@gmail.com

La Réole : Solid'avenir

9 Rue Armand Caduc 33190 La Réole

06 30 58 32 50

2ème jeudi du mois de 14h à 16h

Bazas : MDSI de Bazas

14 avenue de la république

05 56 25 11 62

Langon : Point d'accès au droit

Résidence de l'horloge - Place de l'horloge

2ème & 4ème vendredi du mois - 9h30-12h30

Le point relais santé

Le Point Relais Santé a pour objectif d'être à la fois :

- Un lieu d'écoute (en terme de mal être, de souffrance, de problématiques santé visibles ou non identifiées) et de conseils (accès aux droits, orientations vers des partenaires et dispositifs spécifiques - comme le PEP'PSY par exemple-, soutien aux démarches administratives) au service des jeunes suivis par la Mission Locale.
- Un lieu qui valorise et accompagne les jeunes vers l'accès à des bilans de santé (Centres d'Examen de Santé de la CPAM).
- Un dispositif qui a pour vocation de s'articuler aux dynamiques locales partenariales tout en s'inscrivant dans une logique de réseau.

David LUSSEAU, professionnel spécialiste de la santé des jeunes, intervient au sein de l'association dans le cadre de la prise en charge individuelle des jeunes et de leurs problématiques santé. Il assure ainsi le relais vers les professionnels de santé. Il est également le promoteur d'initiatives collectives en direction des jeunes accompagnés par la Mission Locale Sud Gironde (*à contacter pour connaître ses permanences sur les antennes de La Réole, Bazas et Langon*).

Le CARUUD

Le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD) assure l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues, le soutien aux usagers dans l'accès aux soins, qui comprend l'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité, l'orientation vers le système de soins spécialisés ou de droit commun et l'incitation au dépistage des infections transmissibles et la mise à disposition de matériel de prévention des infections.

38 RUE Saint James
33800 BORDEAUX
05 56 92 51 89

8. Ma citoyenneté

Carte d'identité / Passeport / Titres sécurisés



Tout mineur français peut avoir une carte d'identité quel que soit son âge (même un bébé).

Pour obtenir une carte d'identité pour un mineur, voici la procédure :

- L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble à la Mairie. Leur présence est indispensable.
- Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.
- Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle **France Services** pour réaliser la pré-demande sur le site ANTS.gouv.fr. Il faudra ensuite vous rendre en Mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.
- Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes.

Tout majeur français peut demander une carte nationale d'identité ou un passeport.

Il faut se rendre en Mairie ou dans les **France Services** avec les pièces justificatives nécessaires (ancienne carte d'identité ou passeport, livret de famille ou connaissance des dates et lieu de naissance de ses parents, photo d'identité aux normes, justificatif de domicile). Les documents à présenter dépendent de votre situation et notamment de la possession d'un passeport récent.

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite. Elle est valable 15 ans.

S'inscrire sur le site de l'ANTS

Il est indispensable de posséder une adresse mail afin de recevoir les messages de validation lors de l'inscription.

Avoir créé un compte **France connect**, c'est-à-dire un accès à un espace de données personnelles sur : Ameli.fr, Impôts.gouv.fr, Laposte.fr, MSA.fr... vous permettra de vous identifier plus rapidement sur [ANTS.fr](https://ANTS.gouv.fr) pour réaliser vos démarches de titres sécurisés en général : carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire...



Le recensement citoyen

* 16 ans

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser :

- auprès de la Mairie de son domicile,
- ou auprès de la Mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration vous convoquer pour effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC) et obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire et d'autres examens et concours publics.

Journée de défense et citoyenneté

16 - 25 ans

La journée défense et citoyenneté (JDC) permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement militaire (ou "recensement citoyen"), entre votre 16ème et 25ème anniversaire.

Votre participation à la JDC est obligatoire, sauf si vous êtes titulaire de la carte d'invalidité à 80% minimum ou si vous êtes porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie invalidante, sous réserve de le justifier par certificat médical.

La convocation ouvre droit :

- à un bon de transport aller-retour que vous recevrez lors de la JDC, utilisable sur le réseau local de transport en commun (autobus, autocar, métro ou tramway),
- ou à une indemnité forfaitaire de déplacement d'un montant de 10 € que vous recevrez par lettre-chèque quelques semaines après la JDC.

Si vous êtes salarié ou apprenti, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée en présentant votre convocation. Votre employeur ne peut réduire votre rémunération, ni décompter cette journée de vos congés.

Être électeur

* 18 ans

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018 :

- Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans. Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au 2nd tour.
- La personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales,
- Le citoyen européen résidant en France peut s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie pour pouvoir voter aux élections municipales et européennes.
- La personne placée sous tutelle avant le 23 mars 2019 et privée de son droit de vote et doit demander à s'inscrire sur les listes électorales.

9. Mes droits

Le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD)



Rencontrez gratuitement un juriste du CDAD pour poser vos questions, lors des permanences à la Réole au siège de la CDC du Réolais en Sud-Gironde.
Sur RDV au 05 56 71 71 55

Saisir le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État, elle s'est vue confier deux missions :

- défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
- permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- pense qu'elle est discriminée
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite
- a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...);
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Comment saisir le Défenseur des droits ?

En remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet

<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>



En rencontrant le délégué du Défenseur des droits de proximité au Point d'accès au droit de Langon

Résidence de l'Horloge -
Place de l'Horloge 33210
LANGON - Tel. : 05 57 36
25 54 - 2ème lundi :
matin

En adressant un courrier gratuit,
sans affranchissement, au
Défenseur des droits

Défenseur des droits
Libre réponse
75342 Paris CEDEX 07

INFODROITS

Vous êtes en litige avec un professionnel ou particulier, une administration ou avez subi un dommage et vous souhaitez faire valoir vos droits devant la justice ou simplement obtenir un conseil : prenez un RDV GRATUIT pour poser vos questions à une juriste lors des permanences de l'association INFODROITS en Sud Gironde.



VICT'AID

VICT'AID est un service d'aide aux victimes d'infractions pénales qui s'adresse à toute personne victime mineure ou majeure qui a subi une atteinte corporelle, psychique ou aux biens (viol, agression, accident, escroquerie, cambriolage, etc.), ou qui a perdu un ou des proches (homicide volontaire ou involontaire, accident), ou tout évènement traumatique individuel ou collectif et d'actes de terrorisme.

LE REFUGE

LE REFUGE est une association d'aide aux victimes d'homophobie ou transphobie, en rupture familiale.

L'association le Refuge a pour objet de prévenir et lutter contre l'isolement et le suicide des jeunes LGBT, de 18 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie, et en situation de rupture familiale. Elle héberge et accompagne ces jeunes vers leur reconstruction émotionnelle et matérielle.

infoDroits
INFORMATION JURIDIQUE & FORMATION

Permanences :

2ème mercredi du mois à Monségur de
14h à 16h

3ème jeudi du mois à Auros de 10h à 12h
Sur RDV au 05 56 45 25 21

VICT'AID
Aide aux victimes
INSTITUT DON BOSCO

Une permanence par mois le lundi
de 10h à 13h au Point Rencontre
Jeunes de la CdC du Réolais
Place des Jacobins
33190 LA REOLE
Sur RDV au 05.56.01.28.69
victaid@institut-don-bosco.fr

**LE
REFUGE**
FONDATION
PROTÉGER
LES JEUNES
LGBT+

35 rue des Menuts
33000 Bordeaux
07.70.49.64.71
d.gozillon@le-refuge.org



lerefugenouvelleaquitaine



Le Refuge Nouvelle-Aquitaine

10.

Mon compte en banque

Posséder son propre compte bancaire est un outil précieux dans votre vie quotidienne.

Il n'y a pas d'âge légal minimum pour l'ouverture d'un compte bancaire. Ainsi, toute personne majeure résidant en France peut ouvrir un compte. Concernant les mineurs, ils doivent obtenir l'autorisation de leurs parents, ou tuteurs légaux, pour ouvrir un compte : 12 ans pour un livret jeune, et 16 ans pour un compte courant (avec carte bancaire et chéquier possibles).

En fonction de votre profil, de vos besoins, de vos projets, les banques vous proposent une multitude de formules comprenant des services supplémentaires - gratuits ou non

N'hésitez pas à faire le point avec votre conseiller sur votre situation et vos habitudes de vie afin de déterminer le type de compte bancaire qui vous donnera pleine satisfaction.



Pour ouvrir un compte bancaire, votre conseiller vous demandera de fournir des documents suivants :

- une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité
- un justificatif de domicile (avis d'imposition, titre de propriété, facture d'électricité...)

Selon les établissements, il est possible que le dépôt d'un montant minimum soit exigé pour ouvrir le compte, pouvant varier entre 10 et 150 €. Pensez à vérifier si un montant minimum ou un versement mensuel est exigé par la banque.

11. Mes impôts

Vous devez déclarer vos revenus perçus l'année précédente quel que soit le montant, chaque année à l'administration fiscale (Direction Générale des Finances Publiques, DGFIP). Le prélèvement à la source (prélèvement de l'impôt sur votre salaire), ne modifie pas cette obligation.

Si vous êtes majeur, vous pouvez réaliser votre première déclaration de revenus en ligne sur impots.gouv.fr, ainsi vous obtiendrez un avis d'impôts seul et vous ne serez plus rattaché au foyer fiscal de vos parents (faire une simulation pour calculer le plus avantageux)- ou vous adresser à votre Centre des Finances Publiques



Chaque année, des permanences sont ouvertes au mois de mai et novembre dans chaque France Services du Réolais en Sud Gironde pour vous aider dans votre déclaration.
Se renseigner au 05 56 71 71 55.

Pour ma première déclaration, deux possibilités :

- J'ai reçu un courrier postal contenant les informations nécessaires pour déclarer mes revenus en ligne en créant mon espace personnel sur le site impots.gouv.fr
- Je n'ai pas reçu de courrier je peux aller au guichet ou faire ma déclaration par courrier postal en utilisant le formulaire papier.



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques
70 cours du général Leclerc
33210 LANGON
05 56 63 66 60

Pour accéder au formulaire pour
une première déclaration papier :



12.

Mes loisirs

11-17 ans

Me divertir

L'espace Ado's du Réolais en Sud Gironde accueille les jeunes de 11 à 17 ans les mercredis après-midi et les vacances scolaires avec un programme de loisirs. Des sorties et animations sportives, culturelles et artistiques sont proposées tout au long de l'année. Plusieurs séjours sont organisés avec les jeunes sur les vacances scolaires avec des thématiques variées. Un dossier d'inscription doit être complété pour participer aux activités.

Espace Ado's :
espaceados@reolaisensudgironde.fr
 06.32.93.07.11
 Impasse Belot des Minières
 33190 La Réole



adosreolaisensudgironde



espace ado's reolais sud gironde

Faire du sport

Le service des sports de votre Communauté de Communes centralise toutes les informations et les offres émanant des communes ou bien d'associations. Côté pratique, sachez qu'un certificat médical d'aptitude vous sera demandé lors de votre inscription auprès d'un club ou d'une association. Le simple paiement de votre cotisation vous permet d'être assuré pendant la pratique sportive.

Service des Sports :
sport@reolaisensudgironde.fr
 05 56 71 71 55
 06 23 80 20 78



Sport en Réolais en Sud Gironde

ou www.reolaisensudgironde.fr



À destination des familles, adultes ou encore des jeunes, notamment ceux qui ne partent pas ou peu en vacances en juillet et août, un vrai cocktail d'activités culturelles et sportives accessible à tous !

Accompagnés par les associations locales partenaires, des éducateurs sportifs qualifiés vous accueillent du lundi au vendredi sur 6 pôles d'activités répartis sur le territoire de la CdC : Auros, Caudrot, Monségur, La Réole, St Pierre d'Aurillac et Fontet.

La majorité des activités proposées dans le cadre de CAP33 sont gratuites !

Sortir et découvrir

De nombreuses associations sur le territoire vous proposent des sorties et des activités culturelles et artistiques près de chez vous.

Retrouvez sur le site de la Communauté de Communes www.reolaisensudgironde.fr :

- L'agenda « Culture en Vrac » édité tous les deux mois, il recense les évènements (festivals, stages, spectacles, concerts, cinémas...).
- L'annuaire des associations culturelles pour trouver une activité (théâtre, dessin, musique, vidéo...).
- Le livret « Carnet de Cultures » publié tous les trimestres, vous dévoile les actualités et la programmation des services culture : spectacles vivants, éducation artistique et culturelle, projets de l'école de musique, actions et animations des médiathèques et bibliothèques du réseau de Lecture Publique.
- La programmation d'activités culturelles proposées par CAP33.

Les services culturels de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde proposent des tarifs privilégiés pour les étudiants et les moins de 25 ans sur les :

- Spectacles : musique, théâtre...
- Cours de musique : instruments (une dizaine d'instruments proposés) et ateliers collectifs (Batucada, ensemble de Cuivres, Chant...).

Service Culture
05 56 71 71 63
culture@reolaisensudgironde.fr

Ecole de Musique
05 56 71 05 50
ecolemusique@reolaisensudgironde.fr

Des parcours d'éducation artistique et culturelle pour rencontrer des artistes, sortir et pratiquer des disciplines artistiques sont également proposés en partenariat avec le service Ados.

15 - 18 ans

Le Pass Culture

Si vous avez entre 15 ans et 18 ans, profitez de l'appli « Pass Culture » pour obtenir un crédit d'achat ou de financement pour vos loisirs ou vos activités culturelles (20€ à 15 ans, 30€ de 16 à 17 ans, 300€ à 18 ans) ou simplement pour découvrir les propositions gratuites autour de vous : places de concerts, de cinéma, de spectacles, entrées festivals, achats de livres, vinyles, cours de musique, danse ou théâtre...



Sur la plateforme et grâce à la géolocalisation, vous trouverez toutes les offres disponibles au plus près de chez vous (cinéma Rex, librairie La Folie en Tête et festival Millésime à La Réole, cinéma Eden à Monségur, Ecole de Musique de la Communauté de Communes...).

Lire, me documenter, accéder à des ressources numériques

Le Réseau des médiathèques du Réolais en Sud-Gironde, c'est 15 médiathèques réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, animées par une équipe de bibliothécaires professionnels et de bénévoles formés.

Au plus près de chez vous, les médiathèques sont accessibles à tous. Pour emprunter des documents ou accéder aux espaces multimédias, il suffit d'être inscrit. L'inscription est gratuite pour tous, adultes et enfants, habitant ou non le territoire.

L'adhésion permet d'accéder à un fonds de plus de 50000 documents (livres, CD audio, DVD), répartis sur les 15 médiathèques. De plus, elle donne accès aux espaces multimédias des médiathèques intercommunales à Gironde-sur-Dropt et à La Réole : accès internet, impression et scan de documents, jeux vidéo....



L'abonnement donne également accès aux ressources numériques proposées par la Bibliothèque départementale de Gironde : préparation à l'examen du code de la route, magazines et films en ligne, auto-formation...

Toute l'année, les médiathèques organisent des manifestations gratuites pour tous les âges : lectures, ateliers créatifs et numériques, coup de pouce informatique, expositions, spectacles...



**LES MÉDIATHÈQUES
DU RÉOLAIS
EN SUD GIRONDE**

Retrouvez toutes les informations (lieux, horaires et actualité) sur le portail des médiathèques :

mediatheques.reolaisensudgironde.fr



et sur la page Facebook du Réseau de Lecture Publique de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde



Médiathèques du Réolais en Sud Gironde

13. Mes démarches

Simulateurs de droits

mesdroitssociaux.gouv.fr

simulateur tout public

évalue vos droits à près de 60 aides

ljeunesolution.gouv.fr

simulateur pour les moins de 30 ans

évalue vos droits à près de 500 aides

Pour accéder aux
simulateurs :



Sites d'informations utiles

jeunes.gouv.fr

portail officiel d'information sur les politiques de jeunesse du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

service-civique.gouv.fr

s'informer sur le dispositif et découvrir les missions proposées

servicepublic.fr

site officiel d'information et de démarches administratives : connaître vos droits, effectuer vos démarches

infojeunes-na.fr

actus, aides, bons plans, conseils, etc.



France services

Pour être accompagné dans mes démarches administratives et numériques du quotidien



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires. Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une maison France services.

Flashez pour connaître les différentes permanences de nos partenaires



Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire
- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant.

Nos partenaires :

CAF, MSA, MDS, Mission Locale, Pôle Emploi, CLIC, CARSAT, CPAM, APEFEM, CAP SOLIDAIRE, D2C GIRONDE, DGFIP, ERIP, SIPHEM, CDAD, INFODROITS, SOLID'AVENIR, PASSERELLE, etc.

**Retrouvez France services près de chez vous
dans l'un des 4 lieux d'accueil ou son service itinérant :**

4 sites proches de chez vous

LA RÉOLE

81 Rue Armand Caduc - 33190 La Réole
05 56 71 71 55 - contact@reolaisensudgironde.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00

AUROS

1 Rue Castelnau d'Auros - 33 124 AUROS
06.09.61.55.88 - franceservices@reolaisensudgironde.fr
Mardi et Vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00

CAUDROT

Mairie, 15 place des Tilleuls - 33490 Caudrot
06.23.30.03.93 - franceservicesl@reolaisensudgironde.fr
Lundi et Jeudi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00

MONSEGUR

Hôtel de ville - 24 Place Robert Darniche - 33 580
MONSEGUR
06.23.30.03.93 - franceservicesl@reolaisensudgironde.fr
Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00



1 service itinérant

Fourgon numérique de l'APEFEM
ouvert du lundi au vendredi
apefem-franceservices@orange.fr



APEFEM
Action Pour l'Emploi des Femmes dans l'Entre-deux-Mers

Pensez à prendre RDV
par téléphone ou en ligne :

<http://rdv.reolaisensudgironde.fr/>

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RÉOLAIS EN SUD-GIRONDE



81 rue Armand Caduc
33190 La Réole
05 56 71 71 55
contact@reolaisensudgironde.fr